

Commission Formation et Vie Universitaire
Jeudi 18 octobre 2018
Compte-rendu

1. Informations générales

Cécile Goï indique les informations nouvelles relatives à Parcoursup. Un certain nombre de remarques ont été faites au ministère par plusieurs organisations (Réseau VP-CFVU, Association La Courroie, etc.). Des pistes d'amélioration ont été évoquées lors d'une rencontre des VP-CFVU avec Jérôme Teillard, chargé du projet Parcoursup concernant la possibilité pour les candidats de choisir des « vœux Podium » (sorte de classement des vœux), les dates de campagne normale/complémentaire, la place des réorientés dans le dispositif, etc.

Pour l'année en cours, le site d'admission Parcoursup sera ouvert pour le paramétrage des formations du **13 novembre au 18 décembre 2018**. Les filières devront faire remonter les attendus ainsi que les éléments pris en considération pour l'examen des vœux avant cette date. Une réunion de travail sur le paramétrage organisé par la MOIP est prévue le 30 novembre à l'université de Tours.

La date limite de saisie des capacités d'accueil des formations est fixée au mercredi 16 janvier 2019.

Cécile Goï poursuit en abordant la question de la sélection en master et de la future campagne de recrutement des masters 1^{ère} année.

L'expérimentation mise en place l'année dernière visant à choisir une période de campagne nationale a été satisfaisante à Tours comme sur le reste des établissements. Cette expérimentation va donc être prolongée.

Les dates proposées sont les suivantes :

Début de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : Lundi 22 avril 2019

* Fin de la campagne de dépôt des dossiers de candidature : Lundi 13 mai 2019

* Etude des dossiers par les commissions : du 14 mai 2019 au 21 juin 2019

* Réponses aux candidats au plus tard le 21 juin.

Par ailleurs, il est rappelé que le ministère demande un retour beaucoup plus précoce des informations à indiquer sur le portail « trouvermonmaster ». Le tableau à mettre à jour a été adressé aux composantes et cette question sera l'objet d'un vote lors de la CFVU du 6 décembre.

La journée Portes ouvertes de l'université aura lieu le 2 mars prochain. Carole Accolas précise également le calendrier des grandes dates liées à l'information et à l'orientation des étudiants.

Le 15 novembre se tiendra le Forum Stage emploi. Sont invitées des entreprises pour rencontrer les étudiants, offrir des stages et des emplois.

Dans la mesure du possible il est souhaité que les étudiants puissent être libérés des cours pour assister au Forum.

Le Salon des lycéens de Rochepinard se déroulera les 18 et 19 janvier, comme chaque années la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle et les équipes pédagogiques des filières de licence seront mobilisées pour rencontrer les lycéens et leurs familles.

Cécile Goï informe également les membres de la CFVU sur les premiers éléments connus de la réforme de la première année d'études de santé. L'université de Tours a commencé à réfléchir à un modèle tourangeau mais nous sommes en attente d'un cadrage national à la fin de l'année pour aller vers des études type parcours. Ce sujet sera un des dossiers majeurs de l'année à venir.

Enfin, Cécile Goï termine par l'annonce d'une réunion bilan perspective sur le CERCIP . Il s'agit d'un des éléments nouveaux mis en place à la rentrée et il doit faire l'objet d'un premier bilan ainsi que de propositions d'amélioration. L'objectif est de faire des propositions pour le second semestre et l'année suivante. La réunion est fixée au 26 novembre à 14h00. La composition est encore en cours de réflexion.

Cécile Goï profite de la CFVU pour remercier les personnels de l'établissement impliqués sur les questions pédagogiques pour une mise en œuvre dans les meilleures conditions de l'offre modulaire. Il s'agissait d'une réforme importante dans un contexte de mise en place de parcoursup et d'augmentation des effectifs qui malgré les difficultés est bien en place et fonctionne.

2. Vie Universitaire :

- Commission Fonds de Solidarité des Initiatives Etudiantes, sous-commission Aide aux projets

Ce point a été discuté lors de la précédente CFVU et avait été ajourné faute d'accord sur le dossier.

Pascal Raoult vice-président vie universitaire présente le compte-rendu de la commission du 11 juin 2018. Le détail des projets est décrit dans le compte-rendu de la commission.

Il reste 19 000 euro pour la prochaine commission qui aura lieu fin novembre.

Le compte-rendu est soumis au vote de la commission, vote qui est positif à l'unanimité.

Par ailleurs, il est proposé de modifier la représentation étudiante pour être cohérente avec le décret de 2017 qui a institué 4 grands secteurs de formations chez les étudiants. La présentation détaillée figure dans les documents joints pour la séance.

Une évolution des règles de fonctionnement de la commission est proposée, portant sur les points suivants :

- ne plus financer les projets a posteriori.
- que les porteurs de projets fassent un retour suite au financement de l'action. Cela permettra d'enrichir l'expérience des étudiants pour les projets futurs.

Lors des débats suivant ces propositions d'évolutions, il est demandé par les étudiants de pouvoir consulter les dossiers en amont de la commission ou lors de la réunion de la commission.

Un débat s'institue en séance sur la place de l'agent chargé de l'instruction des dossiers et sa participation ou non aux délibérations (l'agent n'a pas le droit de vote). Les élus étudiants interviennent en séance pour développer leurs arguments.

Cécile Goï soumet la proposition initiale au vote de la commission, c'est à dire modifications des critères, de la composition et présence de l'agent instructeur lors des débats. La proposition est rejetée par 11 voix contre, 3 abstentions et 10 voix pour. Une seconde proposition est donc formulée, prévoyant les mêmes dispositions et l'obligation pour l'agent instructeur de sortir de la salle lors des délibérations (votes et débats éventuels sur les votes).

Cette seconde proposition est acceptée à l'unanimité dont 3 absentes.

Concernant la composition de la commission, suite à la modification du texte, 4 candidats sont prévus et 4 suppléants. Les élus étudiants sont appelés à proposer des noms de représentants. Benoit du Portal indique que les différentes listes se sont concertées et que les noms proposés sont issus d'une décision commune à ceux qui ont souhaité s'entendre sur la question (2 représentants de liste ne se sont pas manifestés).

Les candidats suivants sont proposés :

Santé: Lucie Hachez / Benjamin Volant

Science : Quentin Jopek / Thomas Gateau
Droit : Tiphaine Devinas / Alexi Bizieux Lafont
Lettre : Pauline Roca / Gabin Langer

Ils sont élus à l'unanimité de la commission.

3. Pédagogie :

- *Modification Maquettes et Modalités de contrôle des connaissances:*

- UFR de Médecine

❖ **Modification des modalités de contrôle des connaissances en Diplôme de Formation générale en sciences médicales 2^{ème} année (DFGSM)**

Ces modifications n'ont pas pu être présentées plus tôt car elles font suite à la parution des textes sur le service sanitaire dont l'arrêté est paru le 12 juin 2018.

Les modifications proposées portent essentiellement sur trois points :

- Intégration du service sanitaire (1ere partie) dans les enseignements pratiques (60 heures aux semestres 3 et 4). Ceci tout en sachant que dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire et qu'un étudiant redoublant pourra poursuivre la formation « service sanitaire » du L3 par anticipation.
- Diminution de la durée du stage de chirurgie et anesthésie (passe de 6 à 4 semaines).
- Suppression du test Dialang en anglais.
-

Cécile Goï soumet les modifications exposées au vote de la commission, celui-ci est unanime dont 3 abstentions.

❖ **Capacité d'orthophonie, modifications des règles d'admissibilité au concours**

En 2017, l'école d'orthophonie a demandé un changement d'organisation des épreuves d'entrée à l'école d'orthophonie pour un an d'expérimentation. Le bilan est positif, l'école demande donc la pérennisation de cette organisation pour l'avenir.

Ce point concerne l'admissibilité au concours, désormais organisé sur deux sessions au lieu d'une. Un mois espace les deux épreuves. Le QCM (en deux parties) compose le 1^{er} groupe d'épreuves et donne lieu à un classement à l'issue duquel seuls les 300 premiers passent le second groupe d'épreuve. Ce second groupe d'épreuves est alors composé ainsi : dictée et résumé discussion (auparavant dictée, explication d'un texte scientifique, résumé, discussion).

Cécile Goï soumet au vote de la commission les demandes de modifications, qui sont acceptées à l'unanimité des représentants.

- *Diplômes d'université (DU)*

- UFR Sciences Pharmaceutiques

❖ **Diplôme d'université Viticulture durable (création)**

Ce diplôme a été élaboré en étroite collaboration avec le groupe formation du vinOpôle Centre-Val de Loire, auquel participe l'université de Tours.

Le développement durable est devenu un des grands enjeux de la filière vitivinicole et l'une des clés de sa performance future dans un contexte de concurrence accrue.

La mise en place de pratiques agricoles raisonnées implique un changement dans les méthodes de travail et des connaissances scientifiques pour faire les choix les plus adaptés à une exploitation.

Le DU est proposé exclusivement à la formation continue pour un niveau Bac+2. Apporter aux viticulteurs les connaissances dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques, des sols, de la protection de la vigne, de la gestion de l'eau et de l'énergie qui leur permettront d'adopter des pratiques agricoles plus raisonnées tout en assurant la durabilité économique de leur exploitation.

L'objectif de la formation est de donner une vision globale de la viticulture raisonnée et de permettre au viticulteur de choisir dans quelle démarche de durabilité il veut s'engager et de définir un plan d'action adapté à son exploitation.

Des intervenants aux profils diversifiés assureront la formation aux côtés des enseignants de l'université (par ex. des conseillers de la chambre d'agriculture). La formation comprend 120 heures CM pour un public de 20 participants au maximum.

Le dossier comme toutes les demandes de création a été soumis à l'expertise d'un élu de la CFVU.

L'avis de l'expert est le suivant Ce DU a été conçu pour répondre aux attentes des viticulteurs, c'est pourquoi la formation se fera de novembre à Mars et 3 jours /semaine. Les compétences acquises au cours de ce DU permettront aux professionnels de la vigne d'avoir une vision globale de la viticulture raisonnée afin de s'engager dans une démarche de durabilité

Ce DU apportera les connaissances nécessaires dans les domaines de la biodiversité, de la gestion de l'eau, de l'énergie, de la protection de la vigne des changements climatiques etc pour accompagner les viticulteurs dans un changement de pratique professionnelle viable en menant une viticulture raisonnée.

Les viticulteurs auront un projet professionnel à développer et à présenter devant un jury. Ce DU doit pouvoir trouver son public et il est très important d'accompagner les professionnels qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

En revanche, le SEF note qu'à la fin du dossier figure en observation particulière, que le stagiaire gardera le bénéfice des modules suivis pendant les 3 années universitaires suivant sa formation. Ce passage n'est pas réglementaire, il n'est pas prévu de préemption des DU validés par l'université.

Cécile Goï propose de suivre l'avis de l'expertise et de donner une suite favorable sous réserve que la dernière phrase sur la validité soit supprimée.

- o Faculté de médecine

❖ **Diplôme universitaire Autisme et troubles du neuroDéveloppement**



Un des changements principaux concerne l'intitulé du diplôme auquel « du neuroDéveloppement a été ajouté ». Les objectifs sont également enrichis : à connaître la clinique de l'autisme et des troubles du neurodéveloppement, de l'enfance à l'âge adulte ; connaître la démarche diagnostic. Les autres modifications portent sur les intitulés des unités d'enseignement.

Cécile Goï soumet ces deux DU à l'approbation de la CFVU qui est favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.